

prendre la parole avant que l'heure ne soit presque complètement écoulée. Lorsque je suis arrivé à la Chambre, il y a quatre ans, il me tardait de débattre cette question, et je n'ai pas eu l'occasion de le faire jusqu'ici. Je m'empresse de signaler que je souscris de tout cœur à ce qui résulterait, je crois, de la résolution: la restriction et la réglementation des dépenses électorales des députés.

J'ai été mêlé à bien des élections, et je sais que j'aurais voulu, bien des fois, qu'on applique des méthodes efficaces pour réglementer et restreindre les dépenses électorales. Ainsi que l'a signalé le parrain de la résolution, le parti qu'il représente a présenté un bill, dans la province de Québec, en vue de modifier la loi électorale: sauf erreur, il s'agit du bill n° 51. Je n'ai pas eu l'occasion d'en prendre connaissance, mais je pense qu'il modifie une loi qui est déjà mieux conçue que la loi fédérale, et bien que je rende tous les hommages qui sont dus au comité qui a modifié notre loi électorale, j'ai l'impression qu'il n'est pas allé assez loin.

Un monsieur qui a travaillé pour moi lors d'une élection complémentaire, en 1954, et que j'appellerai, pour les besoins de la cause, M. Kelly, a bien résumé en peu de mots l'une des méthodes de financement des dépenses électorales que j'aimerais voir assujétie à une réglementation. La façon dont je menais ma campagne l'a profondément indigné, car il s'est écrié: «J'ai voté contre vous sept fois l'an dernier. Pourquoi ne me laissez-vous pas réaliser, par cette fois-ci, un nombre pair?»

Monsieur l'Orateur, ce monsieur avait ses raisons. Voilà où nous devrions, à mon sens, restreindre et réglementer les dépenses.

M. l'Orateur: A l'ordre! L'heure réservée à l'examen des mesures des simples députés étant expirée, la Chambre reprend les travaux qu'elle a interrompue à cinq heures.

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

BILLS DE DIVORCE—ON DEMANDE DE RETARDER LEUR APPEL

M. R. J. McCleave (Halifax): Monsieur l'Orateur, j'aurais une demande à faire à la Chambre. Étant donné que des progrès intéressants ont été accomplis dans l'étude de meilleures méthodes d'examiner les bills de divorce, j'aimerais obtenir l'assentiment de la Chambre pour que ces bills inscrits à mon nom ne figurent pas dans le *Feuilleton* cette semaine.

M. l'Orateur: La Chambre agréé-t-elle la demande de l'honorable député d'Halifax portant que les bills de divorce ne soient pas inscrits cette semaine?

Des voix: D'accord.

[M. Chambers.]

LES SUBSIDES

La Chambre se forme en comité des subsides, sous la présidence de M. Martineau.

MINISTÈRE DE LA DÉFENSE NATIONALE

L'armée canadienne—

644. Direction et entretien—Crédit supplémentaire, \$35,000,000.

(La séance, suspendue à six heures, est reprise à huit heures.)

Reprise de la séance

L'hon. M. Harkness: Monsieur le président, en l'absence de toute explication, on pourrait croire, en examinant ce crédit et le suivant, que les dépenses globales prévues pour le ministère de la Défense nationale au cours de la présente année financière ont augmenté de 66 millions. Il n'en est rien. Un montant de \$1,615,637,000 a déjà été voté pour le ministère de la Défense nationale. Pour la présente année financière, on estime effectivement les dépenses à \$1,631,857,000, soit \$16,220,000 de plus que les crédits déjà votés. Étant donné, cependant, que le poste relatif à la direction et à l'entretien de l'Armée canadienne et le crédit se rapportant aux immobilisations de l'ARC sont insuffisants, même si des montants considérables n'étaient pas dépensés au titre d'autres crédits, ces montants ne peuvent être affectés aux deux crédits en cause. C'est pourquoi il est nécessaire de demander des montants supplémentaires en vertu de ces deux postes en particulier.

Je tiens à bien préciser que l'accroissement estimatif des dépenses s'élève à quelque 16 millions de dollars, contrairement à ce qu'on pourrait croire en ne jetant qu'un rapide coup d'œil sur les crédits de 66 millions. Le crédit à l'étude qui porte sur la direction et l'entretien de l'armée canadienne sera affecté surtout à la solde et aux allocations. Il est attribuable aux décisions que le cabinet a prises en août 1961 afin de permettre d'ajouter 10,600 hommes aux effectifs de l'armée permanente, ainsi qu'on l'a déjà annoncé à la Chambre. Il résulte aussi du fait qu'on a accru de 1,100 hommes la brigade de l'armée canadienne, en Europe. Il y a aussi le programme spécial d'entraînement de la milice visant la formation d'au plus 100,000 hommes au cours de l'hiver 1961-1962, programme qui se poursuit actuellement. Enfin, il y a l'accélération de divers aspects du programme de survivance nationale.

À la suite d'une estimation faite par l'armée en septembre dernier et que j'ai déjà communiquée à la Chambre, on prévoyait qu'il en coûterait \$37,742,000 à l'État pour